

# DILLIMAX TL

**Acier à grains fins à haute limite d'élasticité**

**Avec tolérances dimensionnelles et de forme serrées**

**Spécification DH-F48-D, édition avril 2016<sup>1</sup>**

Les tôles **DILLIMAX TL** sont des tôles devant répondre à des exigences élevées en termes de tolérances dimensionnelles et de forme. Elles sont utilisées essentiellement pour la construction de bras de MTPS (p. ex : bras de grue télescopique).

## Description du produit

Cette spécification constitue un complément des fiches techniques DILLIMAX de Dillinger ou de la norme EN 10025-6 et concerne les nuances d'acier ci-dessous :

- DILLIMAX 690 B/T/E (S690Q/QL/QL1 selon EN 10025-6)
- DILLIMAX 890 B/T/E (S890Q/QL/QL1 selon EN 10025-6)
- DILLIMAX 965 B/T (S960Q/QL selon EN 10025-6)
- DILLIMAX 965 E
- DILLIMAX 1100

Un exemple pour la désignation de nuance : DILLIMAX 965 T TL ou S960QL TL.

Des spécifications particulières peuvent être convenues sur demande.

Les tôles correspondant à la spécification DILLIMAX TL sont disponibles comme suit :

Epaisseur de tôle t [mm]	Largeur B [mm]	Longueur L [mm]
$6 \leq t < 8^a$	$1\ 000 \leq B \leq 2\ 500$	2 000 ≤ L ≤ 18 000
$8 \leq t < 9,5$	$1\ 000 \leq B \leq 3\ 200^b$	
$9,5 \leq t < 15$	$1\ 000 \leq B \leq 3\ 300^c$	
$15 \leq t \leq 25$	$1\ 000 \leq B \leq 3\ 300^d$	

<sup>a</sup> DILLIMAX 1100 à partir de 8 mm

<sup>b</sup> 3 050 mm pour DILLIMAX 890/965 et pour DILLIMAX 1100

<sup>c</sup> 2 500 mm pour DILLIMAX 1100

<sup>d</sup> 3 050 mm pour DILLIMAX 1100

<sup>1</sup> La version actuelle est disponible sur: <http://www.dillinger.de/>.

## Conditions de livraison techniques générales

Sauf accord contraire, les conditions générales techniques de livraison définies par la norme EN 10021 s'appliquent.

## Tolérances

### Tolérance d'épaisseur nominale

Le tableau ci-dessous représente la plage très serrée de tolérance  $\Delta$  (limite supérieure – limite inférieure) des tôles DILLIMAX TL en fonction de l'épaisseur nominale. Une répartition différente de la plage de tolérance peut être convenue sur demande préalable, p. ex. comme dans EN 10029.

Epaisseur nominale t [mm]	Limite d'épaisseur inférieure [mm]	Limite d'épaisseur supérieure [mm]
$6 \leq t < 16$	- 0,2	+ 0,4
$16 \leq t \leq 20$	- 0,3	+ 0,5
$20 < t \leq 25$	- 0,3	+ 0,8

L'écart maximal le long de la ligne de pliage d'une tôle (l'axe dans le sens de laminage de la tête au pied de la tôle) est de 0,3 mm.

### Tolérances de largeur et de longueur

Sauf accord contraire, les tolérances sont conformes à la norme EN 10029.

### Tolérances de planéité

Les tolérances suivantes s'appliquent :

- 3 mm / 1m pour une ondulation de longueur  $\leq 1$  m
- 4 mm / 1m pour une ondulation de longueur  $> 1 \leq 2$  m
- 5 mm / 2m pour une ondulation de longueur  $> 2$  m

Le nombre maximal d'ondulations admissible est de deux par mètre de produit. Une ondulation correspond à un défaut de planéité d'amplitude  $> 1$  mm. Le contrôle de la planéité s'effectue conformément à la norme EN 10029 à l'aide d'une règle de longueur de 1m ou 2m sur un support plat.

### Etat de surface

Sauf accord contraire, la norme EN 10163-2, classe B2 s'applique.

Un grenailage et une couche de peinture primaire (shop primer) peuvent être appliqués sur demande.

## Identification

Sauf convention contraire, les tôles sont identifiées par poinçons arrondis avec au minimum :

- la nuance d'acier (par exemple DILLIMAX 965 T TL)
- le numéro de coulée
- le numéro de tôle mère et tôle individuelle
- le sigle du producteur
- le sigle de contrôleur autorisé

## Remarques générales

Si l'utilisation de cet acier ou son mode de transformation requièrent des exigences particulières qui ne sont pas mentionnées dans cette spécification, celles-ci doivent être convenues et spécifiées avant la commande. Les informations contenues dans cette spécification ont un caractère descriptif. Cette spécification est mise à jour selon les besoins. La version actuelle vous sera envoyée sur demande et est également disponible sur Internet à l'adresse [www.dillinger.de](http://www.dillinger.de).

## Contact

Vos contacts vous seront transmis directement  
de notre bureau de coordination à Dilling :

Téléphone : +49 6831 47 2223

Téléfax : +49 6831 47 3350

A ce titre, veuillez consulter notre site internet :

<http://www.dillinger.de/dh/kontakt/weltweit/index.shtml.fr>

AG der Dillinger Hüttenwerke

B.P. 1580

66748 Dillingen/Saar, Allemagne

e-mail: [info@dillinger.biz](mailto:info@dillinger.biz)

<http://www.dillinger.de>

Téléphone : +49 6831 47 3461

Téléfax : +49 6831 47 3089